



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

INAUGURATION DES NOUVEAUX BÂTIMENTS DE LA LIGUE HMC A CAPELLEN

27 avril 2023



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

1. Invitation à la presse	3
2. Programme de la journée	3
3. Descriptif du projet	4
4. Informations générales	9
5. Contact	10

1. INVITATION À LA PRESSE

L'inauguration des nouveaux bâtiments de la Ligue HMC à Capellen aura lieu le 27 avril à 11.00 heures en présence de

Monsieur François BAUSCH, Vice-Premier ministre, ministre de la Mobilité et des Travaux publics,

Monsieur Georges ENGEL, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire,

Madame Corinne CAHEN, ministre de la Famille et de l'Intégration,

Monsieur Norbert EWEN, président de la Ligue HMC a.s.b.l. et coopérative.

Adresse: 82, route d'Arlon, L-8311 Capellen
(accès par la route d'Olm)

2. PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Le programme officiel commencera à 11.00 heures:

Discours de Madame Claudine NOSBUSCH
Directrice de la Ligue HMC

Discours de Monsieur François BAUSCH
Vice-Premier ministre, ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Discours de Monsieur Georges ENGEL
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

Discours de Madame Corinne CAHEN
Ministre de la Famille et de l'Intégration

Acte inaugural

Visite des lieux

Vin d'honneur

3. DESCRIPTION DU PROJET

Historique

Depuis 1968, la Ligue HMC a son siège social à Capellen dans le bâtiment dit « Villa Bourg », qui date du 19^{ème} siècle. Alors que la villa abrite l'administration, les autres activités étaient logées dans divers bâtiments situés dans le grand parc d'environ 3 hectares. Ces bâtiments annexes des années 1970 étant devenus vétustes au fil du temps et de moins en moins adaptés aux besoins actuels, il a été décidé de les remplacer par des structures contemporaines, énergétiquement efficaces et surtout conformes aux besoins spécifiques. Trois nouveaux bâtiments ont donc été construits sur le même site, permettant dorénavant un meilleur accueil pour 200 personnes en situation de déficience intellectuelle, 60 encadrants ainsi que de nombreux clients et visiteurs.

Programme de construction

Les nouveaux bâtiments comprennent:

- a) Une structure de travail et de formation avec :
 - des ateliers protégés : menuiserie, serrurerie, cannage, reliure, tissage, céramique; cuisine, cantine, restaurant, buanderie;
 - une boutique pour les produits de la Ligue HMC;
 - un service pour entreprises avec salles polyvalentes pour travaux de sous-traitance et un parc à containers à l'extérieur;
 - un centre propédeutique et professionnel (CPP).
- b) Un centre d'activités de jour (SAJ) avec des salles fonctionnelles et une salle d'accueil et de détente ainsi qu'une cuisine pédagogique.
- c) Un centre d'activités socio-pédagogiques et thérapeutique (ASPT) avec une salle de « Snoezelen » / salle de musique, un espace d'ergothérapie et de kinésithérapie, une salle de gymnastique et une infirmerie.

Le parc et les voiries sont réaménagés et un parking écologique de 41 emplacements est à disposition des employés à l'entrée du site. Un parking visiteur de 12 emplacements se trouve près du restaurant et de la boutique.

L'administration de la Ligue HMC reste installée dans la Villa Bourg. Il est prévu d'aménager une partie des combles, afin de créer des espaces de bureaux supplémentaires. La villa est également rendue entièrement accessible suite à l'installation d'un ascenseur.

Concept architectural et paysager

Les objectifs de la planification étaient, d'une part, d'intégrer les nouvelles constructions dans le parc existant, tout en assurant l'utilisation continue d'une partie des ateliers, y compris la zone restauration, jusqu'à l'achèvement des nouveaux bâtiments. Ainsi, les bâtiments ont été réalisés dans deux phases de construction consécutives. De commun accord avec l'Administration de la nature et des forêts (ANF) ainsi que l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) il a été retenu que le site était à considérer dans son entièreté et que les arbres et la villa historique étaient à conserver. La Villa Bourg et le parc ont d'ailleurs été classés monument national en mars 2018.

D'autre part, le projet devait satisfaire les besoins de la Ligue HMC, dont le renfort de l'appartenance de ses membres à la société (le mot-clé étant l'inclusion) et la création, au moyen de l'environnement construit, de structures permettant aux personnes de s'intégrer et d'apporter une contribution précieuse à la société en fonction de leurs compétences.



En termes de réalisation du projet, cela signifiait d'intégrer les bâtiments dans l'environnement culturel précité et d'organiser, au profit des utilisateurs, des lieux de rencontres et d'échanges avec l'environnement au-delà de la vie quotidienne ; l'échange avec l'environnement ne signifiant non seulement le contact immédiat avec la nature environnante, mais aussi l'appartenance et l'acceptation sociale.

Au niveau architectural, les besoins précités se traduisent par la décomposition du programme en trois bâtiments autonomes, principalement à un seul niveau, facilement accessibles. Les bâtiments s'intègrent dans l'environnement du parc en épousant la topographie naturelle du terrain. La place centrale entre les nouveaux bâtiments sert de zone de circulation, de rencontre et d'interaction. En complément, elle est utilisée par la Ligue HMC pour des fêtes publiques.



Au-delà des mesures architecturales structurées, des endroits destinés à l'arrêt et au séjour sont répartis le long du parc. La surface verte est complétée et renouvelée au moyen d'arbres et de haies indigènes. L'échange environnemental est obtenu grâce à la conception ouverte et transparente du site ainsi qu'à des structures construites correspondant aux alentours au moyen d'une clarté de lignes et d'une matérialité naturelle des façades. L'échange social direct s'effectue à travers des lieux de rencontres comme le restaurant, la boutique et la place centrale.



Concept énergétique et technique de la nouvelle construction

Le concept énergétique innovant garantit une consommation énergétique réduite, tout en favorisant le bien-être des utilisateurs. Il est basé sur trois grands principes :

- une enveloppe extérieure performante composée d'une forte isolation thermique et d'une protection solaire efficace ;
- l'utilisation de l'inertie thermique de la structure ;
- des installations techniques réduites et adaptées aux besoins et caractéristiques du bâtiment.

Les grandes surfaces vitrées à triple vitrage assurent un éclairage naturel optimisé et réduisent ainsi les consommations en énergie électrique tout en contribuant au confort des occupants. L'éclairage naturel des grands ateliers est complété par des sheds en toiture.

La ventilation mécanique avec récupération de chaleur est complétée par une ventilation naturelle par des ouvrants motorisés en façade dans la plupart des locaux ainsi qu'en toiture dans les ateliers. Cette dernière permet la régulation naturelle du confort intérieur en profitant du refroidissement nocturne par l'évacuation de l'énergie thermique qui est stockée dans le béton pendant la journée.

Les installations techniques nécessaires sont à la pointe de la technologie et à faible consommation énergétique.

La chaleur nécessaire est mise à disposition au moyen d'une installation de chauffage hybride centrale : la charge principale est assurée par une chaudière à pellets en bois, matière première renouvelable. Les charges de pointe sont couvertes par une chaudière à condensation au gaz, hautement efficiente et avec une émission minimale de CO₂. Ce système hybride permet l'optimisation du rendement et de la durabilité de la chaudière à pellets.



Les matériaux

Les bâtiments sont construits avec une structure principale en béton armé. Les cloisons de séparation intérieures sont exécutées en briques de ciment.

Les parties opaques des façades sont recouvertes d'un bardage en bois non traité. La plupart des parties vitrées sont des façades mur-rideau à triple vitrage.

Les toitures plates sont recouvertes d'une végétation extensive.

Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre de matériaux écologiques afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maître de l'ouvrage

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des bâtiments publics

Maîtrise d'œuvre

Architecte :	Planet+ architectes et urbanistes
Ingénieur génie civil :	Simon-Christiansen & Associés
Ingénieur génie technique :	Jean-Schmit Engineering
Bureau de contrôle technique:	Secolux
Organisme agréé :	Socotec
Coordinateur sécurité et santé:	D3 Coordination
Concept énergétique :	EBP Schweiz

Chiffres-clés des nouveaux bâtiments

Superficie du site :	3,3 ha
Surface nette :	7'250 m ²
Surface brute :	8'050 m ²
Volume brut :	40'000 m ³
Coût d'investissement:	31'000'000 € TTC

Dates-clés

Septembre 2012 :	Début des études
Septembre 2016 :	Début des travaux
Octobre 2020 :	Mise en service de la phase 1
Septembre 2022:	Mise en service de la phase 2

5. CONTACT

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Madame Kim VO

E-mail : kim.vo@tr.etat.lu

Tél : (+352) 247-84483